



ANTOINE VULLIOUD

Les Fribourgeois sont représentés sous la Coupole fédérale par sept conseillers nationaux et deux conseillers aux Etats. Parmi eux, deux Gruériennes et un Glânois, tous de partis politiques différents. Pendant les sessions parlementaires, *La Gruyère* leur donne carte blanche, à tour de rôle, pour raconter les coulisses de leur travail, débattre d'un sujet qui fait l'actualité à Berne ou décrypter les impacts d'une décision sur la région. Aujourd'hui, place à la centriste gruérienne Marie-France Roth Pasquier. **GRU**

Temps de l'avent bien garni

POLITIQUE. Le calendrier de l'avent des parlementaires fédéraux sera bien rempli: derrière chaque fenêtre, un programme copieux et varié s'annonce pour cette session hivernale!

Le dossier complexe de l'imposition des grandes entreprises va probablement longtemps occuper le Conseil national. Il s'agit pour notre pays de répondre aux exigences de l'OCDE en taxant d'au minimum 15%, dès 2024, les groupes qui réalisent un chiffre d'affaires mondial d'au moins 750 millions d'euros – les PME ne sont donc nullement concernées. Je suis convaincue qu'il est dans l'intérêt de notre pays de prélever cet impôt complémentaire, sinon d'autres nations prélèveront la différence et la Suisse verra ces recettes fiscales lui échapper.

En revanche, la question de la redistribution de ces recettes supplémentaires entre Confédération et cantons est délicate. Faut-il, ainsi que le propose la commission du Conseil national, viser une redistribution à parts égales, ou soutenir le compromis voulu par les cantons, soit 75% des

recettes à ces derniers et 25% à la Confédération, la péréquation assurant la redistribution d'une partie de cette manne aux cantons qui comptent peu de grandes entreprises? Je penche plutôt pour la solution des cantons, d'autant qu'une partie sera redistribuée aux communes.

SOUS LA COUPOLE

La réforme du droit pénal en matière sexuelle sera débattue le 5 décembre. Aujourd'hui, et alors que l'état de choc empêchant une victime d'agression de se défendre est un phénomène bien connu et scientifiquement documenté, la victime doit prouver qu'elle s'est opposée à un contact sexuel. Le nouveau texte – avec le slogan «Seul un oui est un oui» – met l'accent sur la notion de consentement.

Le fardeau de la preuve ne sera toutefois pas inversé comme certains l'affirment à tort, et la présomption d'innocence s'appliquera dans tous les cas conformément à notre système juridique.

C'est avec conviction que j'adhère à ce changement; pour des raisons similaires, je soutiendrai la motion qui demande davantage de protection pour les personnes en situation de handicap.

Nous savons que ces dernières risquent plus que les autres d'être victimes de violence domestique ou sexuelle. Or, la garantie du droit et de l'accès aux mesures contre la violence de genre présente des lacunes qu'il faut combler. Il faut donc prévoir des mesures spécifiques pour les personnes handicapées, qui leur garantissent un accès sans barrières aux services compétents et au conseil prodigué par des personnes adéquatement formées.

Cette session sera marquée par l'élection des successeur(e)s de Simonetta Sommaruga et Ueli Maurer au Conseil fédéral: une première pour moi et je me réjouis de ce moment fort de notre démocratie. Les tickets des deux partis sont connus et les profils des outsiders sont séduisants. Je vous souhaite un magnifique temps de l'avent! **MARIE-FRANCE ROTH PASQUIER**